

**DECISION SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
SUR SES ACTIVITES ET L'ETAT DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE
Doc. Assembly/AU/3(XIV)**

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du Rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique ;
2. **RAPPELLE** la Déclaration de Tripoli sur l'élimination des conflits et la promotion durable de la paix en Afrique [SP/ASSEMBLY/PS/DECL(1)] et le Plan d'action [SP/ASSEMBLY/PS/PLAN], adoptés lors de sa Session spéciale tenue le 31 août 2009 à Tripoli (Grande Jamahiriya arabe libyenne), ;
3. **SE FELICITE** des efforts déployés par l'Union africaine (UA) et les Communautés économiques régionales (CER), avec l'appui de la communauté internationale, pour la mise en place opérationnelle de l'Architecture continentale de paix et de sécurité, ainsi que pour la prévention et le règlement des conflits et la consolidation de la paix. La Conférence **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** des progrès enregistrés à cet égard et **EXHORTE** tous les acteurs concernés à persévérer dans leurs efforts et à œuvrer à la mise en œuvre effective du Plan d'Action de Tripoli ;
4. **EXPRIME SA PREOCCUPATION** face à l'impasse dans laquelle se trouve le processus de mise en œuvre des Accords de Maputo des 8 et 9 août 2009 et de l'Acte additionnel d'Addis-Abeba du 6 novembre 2009 en vue du retour à l'ordre constitutionnel à Madagascar. La Conférence **PREND NOTE** des propositions de mesures de sortie de crise présentées aux parties malgaches par le Président de la Commission, les 20 et 21 janvier 2010, à Antananarivo. La Conférence **EXHORTE EN OUTRE** l'UA et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à continuer à œuvrer de concert avec les institutions continentales, régionales et internationales compétentes en vue de contribuer au processus de paix à Madagascar ;
5. **REAFFIRME** qu'il importe que la SADC continue de mener le processus de médiation dans ce pays, compte tenu de ses responsabilités et avantages comparatifs au niveau régional, ainsi du rôle joué par S.E. M. Joaquim Chissano, ancien Président du Mozambique, en tant que facilitateur. La Conférence **DEMANDE** au Conseil de paix et de sécurité (CPS) de se réunir en temps utile pour évaluer la situation et prendre les mesures qui s'imposent sur la base des instruments pertinents de l'UA ;
6. **SE FELICITE** de la poursuite des efforts visant à consolider le processus de réconciliation nationale aux Comores et la promotion de la stabilité y compris la tenue, les 6 et 20 décembre 2009, des élections à l'Assemblée nationale et aux Conseils des trois Îles autonomes, et **ENCOURAGE** les parties comoriennes, en particulier les autorités de l'Union, à privilégier une démarche consensuelle dans la mise en œuvre des réformes institutionnelles introduites par la nouvelle Constitution, adoptée par référendum le 17 mai 2009, afin de préserver les acquis enregistrés ;

7. **REAFFIRME** l'appui total de l'UA au Gouvernement fédéral de transition (TFG) de la Somalie et à ses efforts pour la mise en œuvre du processus de paix de Djibouti, **REITERE SA CONDAMNATION ENERGIQUE** des attaques répétées et autres actes terroristes perpétrés contre le TFG, le peuple somalien et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) par des groupes armés déterminés à déstabiliser le processus de paix et de réconciliation, ainsi que les actions d'Al Shabaab, qui refusent l'accès à l'aide humanitaire et aux services aux populations qui en ont besoin ;
8. **ACCUEILLE FAVORABLEMENT** l'adoption, par le Conseil de sécurité des Nations Unies, le 23 décembre 2009, de la résolution 1907 (2009) qui impose les sanctions à l'encontre de l'Erythrée, notamment un embargo sur les armes, une interdiction de voyager, le gel des avoirs des responsables politiques et militaires pour, entre autres, avoir apporté un appui politique, financier et logistique aux groupes armés déterminés à compromettre la paix et la réconciliation en Somalie, ainsi que la stabilité régionale ;
9. **SOULIGNE** la nécessité de poursuivre vigoureusement la mise en œuvre effective de la résolution 1907 (2009) ; **LANCE UN APPEL** au Comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies pour qu'il désigne d'urgence les responsables militaires et politiques érythréens concernés, ainsi que d'autres personnes et entités, tel que requis, pour permettre l'application des sanctions et **INVITE INSTAMMENT** le Conseil de sécurité à répondre rapidement à sa demande d'imposer une zone d'exclusion aérienne, et le blocage des ports maritimes pour empêcher l'entrée en Somalie d'éléments étrangers ainsi que la fourniture d'un appui logistique et autres aux insurgés ;
10. **RÉITÈRE SON APPRÉCIATION** aux pays contributeurs de troupes (le Burundi et l'Ouganda) et de police à l'AMISOM, et **SE FELICITE** de l'engagement de Djibouti à contribuer à l'AMISOM, ainsi que de celui du Burundi et de l'Ouganda à déployer chacun un bataillon supplémentaire, et **REITERE SON APPEL** aux Etats membres de fournir les troupes requises pour permettre à l'AMISOM d'atteindre son effectif autorisé. La Conférence **SOULIGNE** la nécessité pour tous les partenaires de l'UA de fournir les ressources requises à temps sur une base prévisible et fiable, et **REITERE SON APPEL** au Conseil de sécurité pour qu'il prenne les mesures nécessaires afin que les Nations Unies jouent un rôle qui soit à la mesure de la gravité et de la complexité de la situation sur le terrain.
11. **EXPRIME SA PREOCCUPATION** devant l'impasse dans laquelle se trouve encore le processus de paix entre l'Ethiopie et l'Erythrée et **REITERE** la volonté de l'UA à aider les deux pays à surmonter, par le dialogue, cette impasse, normaliser leurs relations et jeter les bases d'une paix globale et définitive entre eux ;
12. **REITERE** ses décisions antérieures sur les relations entre Djibouti et l'Erythrée, et sa grave préoccupation devant l'absence totale de progrès dans la mise en œuvre par l'Erythrée desdites décisions ainsi que des Résolutions 1862 (2009) et 1907 (2009), et **DEMANDE INSTAMMENT** à l'Erythrée de se conformer totalement et de toute urgence aux exigences qui y sont énoncées.

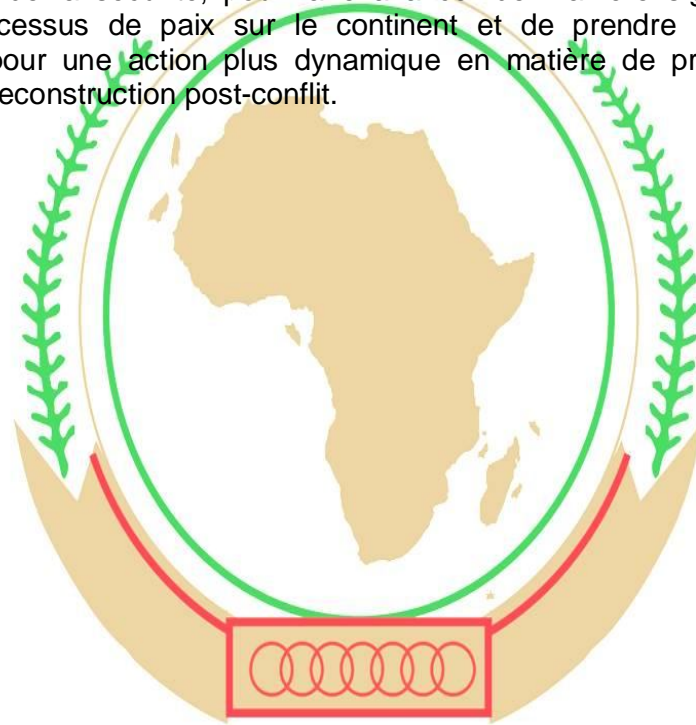
13. **SE FELICITE** des progrès remarquables enregistrés dans le processus de paix au Burundi, et **EXHORTE** les parties burundaises à poursuivre leurs efforts, y compris en œuvrant à la création de conditions propices à l'organisation et à la tenue des élections générales prévues entre mai et septembre 2010. La Conférence **SE FELICITE EGALEMENT** de l'amélioration de la situation sécuritaire à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) et de la poursuite des efforts de consolidation de la paix dans le pays, ainsi que du renforcement des relations entre la RDC et le Rwanda. La Conférence **REITERE SON APPEL** à la communauté internationale pour qu'elle apporte l'appui requis en vue de la reconstruction post-conflit et de la consolidation de la paix au Burundi et en RDC et, à cet égard, **SALUE** la mission pluridisciplinaire d'évaluation déployée par la Commission de l'UA dans ces deux pays dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des décisions pertinentes du CPS et du Plan d'action de Tripoli ;
14. **NOTE** que le Soudan organisera des élections nationales en avril 2010, ainsi qu'un référendum sur l'autodétermination du Sud Soudan en janvier 2011, **REAFFIRME** son plein appui au Soudan et **EXPRIME** sa satisfaction quant aux mesures prises pour assurer les élections libres et régulières. La Conférence **NOTE EN OUTRE** avec satisfaction les progrès accomplis sur le plan humanitaire et sécuritaire au Darfour et **APPELLE** à une intensification des efforts en vue de parvenir à règlement politique durable qui permette aux Darfouriens de participer pleinement aux prochaines élections ;
15. **NOTE EN OUTRE** la nécessité de renforcer les initiatives en cours pour aider la population du Soudan à réaliser une paix et une stabilité durables. A cet égard la Conférence **EXHORTE** les Etats membres, la Commission et les partenaires internationaux à appuyer ces initiatives et apporter la coopération requise, y compris le Comité ministériel de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit au Soudan ;
16. **ACCUEILLE FAVORABLEMENT** le rapport du Groupe de haut niveau de l'UA (GUAD) sur le Darfour ainsi que les recommandations qui y sont formulées, qui constituent une feuille de route claire et appropriée vers la réalisation de la paix, de la justice, de la réconciliation et de l'apaisement au Darfour, contribuant ainsi à l'objectif global de promotion d'une paix et d'une stabilité définitives au Soudan, **APPROUVE** le communiqué adopté à cet égard par le CPS lors de sa 207^{ème} session tenue à Abuja (Nigeria), le 29 octobre 2009, et **RAPPELLE** que les recommandations du GUAD constitueront la base de l'engagement de l'UA au Darfour et de son interaction avec ses partenaires internationaux. La Conférence **EXPRIME SON APPUI TOTAL** au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA (AUHIP) sur le Soudan et **SOULIGNE** la nécessité pour tous les acteurs d'apporter toute leur coopération au Groupe dans l'accomplissement de son mandat. Dans ce contexte, la Conférence **REAFFIRME** l'appui de l'UA aux efforts de la Médiation conjointe UA/ONU et au rôle de Facilitateur joué par le Qatar. La Conférence **EXPRIME** son appréciation à tous les pays africains qui, comme la Libye, contribuent à la recherche de la paix au Darfour, en particulier au processus d'unification des mouvements du Darfour ;

17. **SE FELICITE EGALEMENT** de la nomination du Professeur Ibrahim Gambari comme Représentant spécial conjoint de l'UA et des Nations unies et chef de l'opération hybride UA/ Nations unies au Darfour (MINUAD) ;
18. **SE FÉLICITE EN OUTRE** des progrès enregistrés sur la voie de l'apaisement et de la normalisation dans les relations entre le Tchad et le Soudan, à travers la signature, le 15 janvier 2010, à N'Djamena, de l'Accord de normalisation entre le Tchad et le Soudan, ainsi que du Protocole additionnel de sécurisation des frontières, et **ENCOURAGE** les deux pays à persévérer dans la voie du dialogue et à mettre en œuvre les engagements pris;
19. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** des avancées importantes enregistrées dans la mise en œuvre des recommandations du Dialogue politique inclusif en République centrafricaine (RCA) et **EXHORTE** les parties prenantes centrafricaines à persévérer dans leurs efforts, en particulier en apportant la coopération nécessaire en vue de la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) et en œuvrant à la création de conditions propices à la tenue, dans les conditions de régularité, de liberté et de transparence requises, des élections législatives et présidentielles prévues en avril et mai prochain. La Conférence **LANCE A NOUVEAU UN APPEL** à la communauté internationale pour qu'elle apporte le soutien nécessaire à la consolidation de la paix, y compris la mise en œuvre du programme de réforme du secteur de la sécurité, et au redressement socioéconomique de la RCA;
20. **EXHORTE** les parties ivoiriennes à redoubler d'efforts pour mener à bien le processus de paix et de réconciliation dans leur pays, y compris la tenue, dans les délais impartis, des élections législatives et présidentielles qui couronneront la sortie de crise;
21. **PREND NOTE** de la poursuite du processus de médiation au Niger ; **SALUE** les efforts du Général Abdulsalami Abubacar, ancien Président du Nigeria, médiateur du dialogue inter-nigérien. La Conférence **LANCE UN APPEL** à toutes les parties pour qu'elles coopèrent pleinement avec le médiateur, particulièrement, lors de la prochaine réunion qui se tiendra à Niamey le 4 février 2010 ;
22. **NOTE AVEC SATISFACTION** les progrès qui continuent d'être enregistrés dans la reconstruction post-conflit et la consolidation de la paix au Libéria, et **EXHORTE** la communauté internationale à continuer de fournir l'appui nécessaire aux efforts en cours. La Conférence **FELICITE** le Gouvernement du Libéria pour le lancement d'un processus visant à formuler la stratégie la meilleure pour mettre en œuvre le rapport final de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) ;
23. **RÉITÈRE LA FERME CONDAMNATION** par l'UA des massacres et actes de violence délibérés perpétrés par des éléments des forces armées et de sécurité guinéennes à l'encontre de civils sans armes dans l'enceinte du stade de Conakry, le 28 septembre 2009, et **SOULIGNE** la nécessité de traduire en justice les auteurs de ces massacres et ceux qui les ont ordonnés, conformément aux principes de l'UA sur la lutte contre l'impunité. La Conférence **SE FELICITE** de la signature, à Ouagadougou, le 15 janvier 2010,

de la Déclaration conjointe de Ouagadougou, sous l'égide du Président Blaise Compaoré, en sa qualité de Médiateur dans la crise guinéenne, qui marque une étape significative dans le processus de retour à l'ordre constitutionnel et de règlement de la crise en Guinée, conformément aux décisions pertinentes de l'UA et de la CEDEAO. La Conférence **SOULIGNE** l'engagement de l'UA à mobiliser le soutien requis pour la mise en œuvre de la Déclaration de Ouagadougou et **EXPRIME SA GRATITUDE** au Président Blaise Compaoré du Burkina Faso pour les efforts qu'il déploie en vue de résoudre la crise ;

24. **SE FELICITE** du travail accompli par le Groupe de contact international (ICG) sous la coprésidence de la CEDEAO et de l'UA , pour les efforts consentis actuellement dans le cadre de la résolution de la crise qui prévaut en Guinée. A cet égard, la Conférence **PREND NOTE** des conclusions de la dernière réunion du Groupe de contact international qui a eu lieu le 26 janvier 2010, en particulier son appel lancé à l'UA, à la CEDEAO et à tous les partenaires de l'UA demandant la révision des sanctions imposées à la Guinée, à la lumière des derniers développements positifs enregistrés dans ce pays.
25. **SE FELICITE** du retour de la Mauritanie à l'ordre constitutionnel et du rôle de Médiateur joué par le Président de la République du Sénégal, S.E. Maître Abdoulaye Wade, avec l'appui de la communauté internationale, par le biais du Groupe de contact international sur la Mauritanie, sous l'égide de l'Union africaine. La Conférence **ENCOURAGE** la tenue, au cours du premier semestre de l'Année 2010, d'une réunion avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux en vue de mobiliser un appui financier et économique pour la Mauritanie et **ENCOURAGE** en outre les parties mauritaniennes à mettre pleinement en œuvre l'Accord de Dakar ;
26. **NOTE AVEC SATISFACTION** les progrès enregistrés dans le processus de stabilisation de la Guinée Bissau depuis les élections présidentielles de juin-juillet 2009, et **DEMANDE** au Président de la Commission, en étroite collaboration avec la CEDEAO, de continuer à œuvrer à la mise en œuvre des dispositions du Plan d'action de Tripoli relatives à la Guinée Bissau, en particulier celles ayant trait à la reconstruction et à la réforme du secteur de la sécurité, à travers le déploiement d'une mission conjointe de stabilisation UA/CEDEAO. La Conférence **EXHORTE** les partenaires bilatéraux et multilatéraux à prendre part à la Table ronde des donateurs sur la Guinée Bissau prévue au cours du premier semestre 2010, et **LANCE UN APPEL** à la communauté internationale pour qu'elle apporte l'assistance nécessaire à ce pays dans la lutte contre le trafic de drogue ;
27. **SALUE** l'entrée en vigueur, le 15 Juillet 2009, du Traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba), et **ATTEND AVEC INTERET** la tenue, en avril 2010 de la Conférence des États parties au traité pour la création de la Commission africaine sur l'énergie nucléaire. La Conférence **SALUE ÉGALEMENT** l'entrée en vigueur, en décembre 2009, du Pacte de non-agression et de défense commune, et **ENCOURAGE** la Commission à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre du Pacte. La Conférence **SOULIGNE** que ces deux instruments enrichissent le cadre normatif de l'UA pour la prévention structurelle des conflits ;

28. **DEMANDE** au Conseil de paix et de sécurité, en étroite collaboration avec le Président de la Commission, de tout mettre en œuvre dans le cadre de l'Année de la paix et de la sécurité, pour faire avancer de manière significative les différents processus de paix sur le continent et de prendre les initiatives nécessaires pour une action plus dynamique en matière de prévention des conflits et de reconstruction post-conflit.



2009

Decision on the Report of the Peace and Security Council on its Activities and the State of Peace And Security in Africa Doc. Assembly/Au/3(Xvi)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1141>

Downloaded from African Union Common Repository